Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° 2022-53

OBJET : **INSTAURATION D'UNE INTERDICTION DE TOURNER A DROITE – ROUTE DES QUARTS**

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription absolue – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié),

Considérant que, par mesure de sécurité sur la route des Quarts, il convient de prévenir les accidents de la circulation au carrefour de cette voie avec la Route Départementale n° 222,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1er - Est instaurée, au carrefour de la route des Quarts avec la Route Départementale n° 222, une interdiction de tourner à droite.
Les véhicules susceptibles de se rendre dans cette direction devront continuer sur la RD 222 en direction du centre du village et faire demi-tour au niveau des garages municipaux.

Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 3 - Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble, ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 - Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VACHERESSE, le 23 septembre 2022

Le Maire,

Ange MEDORI